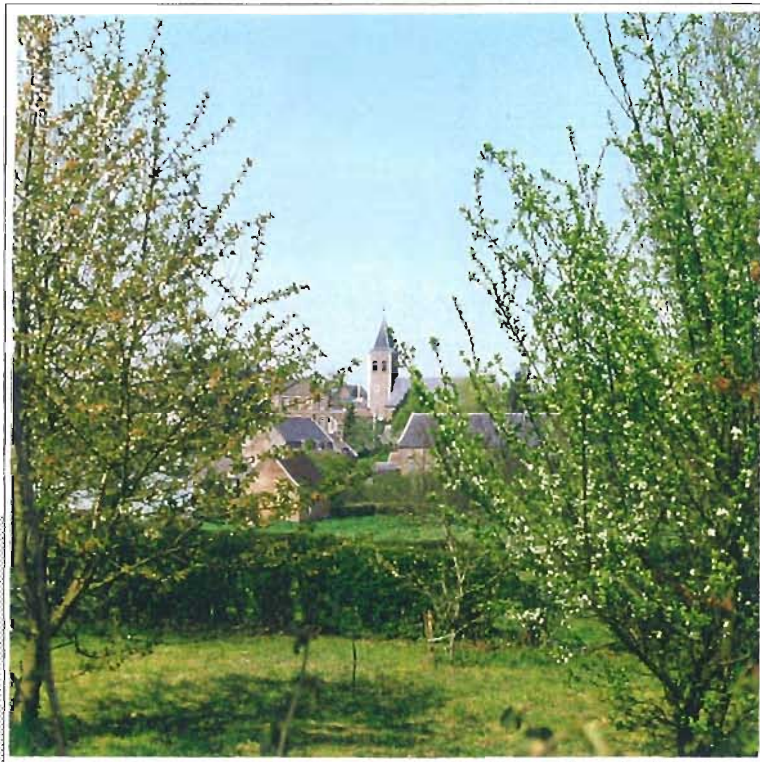


# **COMMUNE DE VILLEREAU**

## **Canton de Le Quesnoy-ouest**



### **Programme d'étude**

### **Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie**

Juillet 1997

# SOMMAIRE



<b>Avertissement</b>	<b>2</b>
<b>Processus démarche F.A.C.V.</b>	<b>3</b>
<b>Approche globale</b>	<b>5</b>
<b>Approche communale</b>	<b>8</b>
<b>Remarques préliminaires</b>	<b>12</b>
<b>Les documents de portée générale</b>	
- Talus, soutènements et accotements	14
- Les chemins de promenades	17
<b>L'approche sectorisée</b>	
- La R.D. 951	18
- Le secteur NA et NAa d'Herbignies	21
- L'abreuvoir et les abords de N.D. des 7 douleurs	21
- Le centre de Villereau	22
<b>Bibliographie</b>	<b>24</b>

Ce document programme répond à la politique Fond d'Amélioration du Cadre de Vie initiée par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour mettre en synergie cette politique, de présenter et d'analyser la commune à deux échelles différentes qui recoupent deux points de vue différents mais complémentaires.

la première échelle situe Villereau dans son environnement le plus large. Elle détermine les limites naturelles du territoire et explique les éléments physiques et sensibles qui participent à la lisibilité et la cohérence de la commune.

La deuxième, en puisant ses racines dans la connaissance acquise dans l'approche globale, s'intéresse à l'analyse et au diagnostic du territoire de la commune dans ses limites administratives. Cette partie a pour objectif de montrer comment un aménagement ponctuel peut participer aussi bien à améliorer le cadre de vie de la commune qu'à renforcer la cohérence et la lisibilité des entités paysagères.

Pour être complet et dans un souci de cohérence, l'étude devra tenir compte de tous les projets en cours sur la commune.

# Processus d'une démarche

## Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

### 1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

### 2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

**L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale :** fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

**Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.**

**Les outils** dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

**Les informations complémentaires** nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

**Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.**

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés



à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'École des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

### 3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

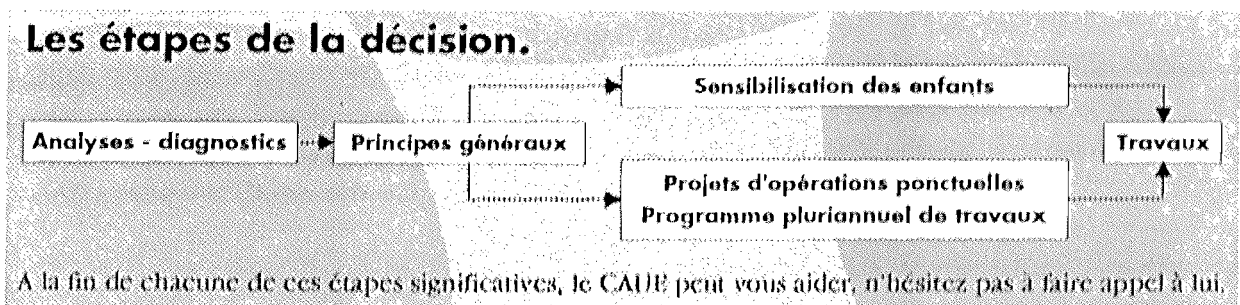
#### Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ÉTUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



## Approche globale

L'approche globale a essentiellement pour objectif de replacer la commune de Villereau dans son contexte naturel, paysager et partenarial. Elle a le mérite, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, de faire connaître objectivement le territoire et de comprendre les logiques qui l'animent.

**Cette connaissance et synthèse, phase préliminaire, devient alors un préalable incontournable. En effet, elle permettra au maître d'œuvre de justifier et d'argumenter le choix de ses propositions et surtout d'harmoniser et de coordonner les projets entre-eux.**

Il est évident que cette démarche nécessite, pour le maître d'œuvre un travail de terrain consciencieux, une analyse bibliographique variée et une concertation soutenue avec les différents partenaires.

### Les paysages

La commune de Villereau est située à la charnière entre les deux entités paysagères du pays de Mormal.

A l'est le territoire se rattache à l'entité paysagère de la forêt de Mormal " citerne forestière auréolée de vergers". En effet les hommes en s'installant pour défricher ou vivre de la forêt ont façonné ici un système paysagé très original, fragile et délicat. Au cœur de cette ceinture bocagère et de verger hautes tiges, on reconnaîtra le parallélisme entre la direction des nombreux ruisseaux issus de la forêt et celle des routes. Celles-ci mènent toujours à la forêt et ont favorisé l'étiement bi-latéral des constructions jusqu'à celle-ci.

A l'ouest le territoire se rattache à l'entité paysagère du plateau Quercitain - "empreinte bocagère rythmant le plateau ". Le paysage s'organise selon une alternance entre les plateaux voués à la culture préfigurant déjà les openfields du Cambrésis et du Valenciennois et les vallées encaissées et bocagères parallèles entre-elles.

### Un territoire qui s'organise

- La commune de Villereau s'est regroupée avec d'autres communes voisines pour constituer la communauté de communes de l'Aunelle et de la Rhonelle. Forte de 10 communes elle regroupe environ 6700 habitants.

Le siège est situé à Gommeignies. Elles se sont attachées les compétences suivantes:

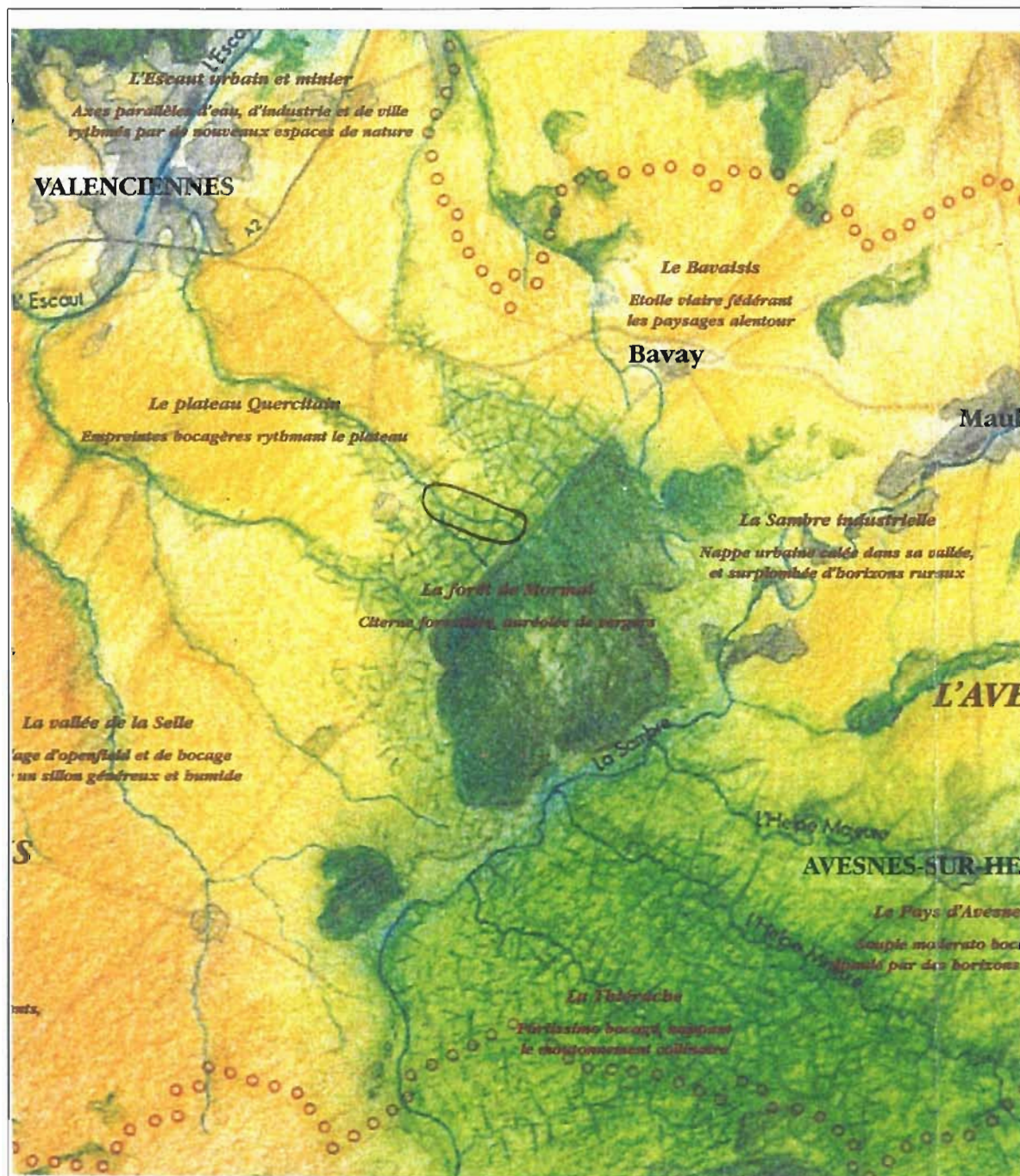
- l'aménagement de l'espace,
- l'action de développement économique,
- la protection de l'environnement,
- les ordures ménagères.

- Pour favoriser l'essor économique la Communauté de Communes a entamé avec deux autres Communautés de Communes ( du Pays Quercitain et du Bavaisis) un procédure partenariale de contrat de développement rural (État- Région- Département). La qualité du cadre de vie, la gestion du territoire rural, l'économie touristique sont parmi les points forts des réflexions qui s'entament.

- La commune est concernée par la mise en place d'une procédure du Contrat de Rivière concernant l'Aunelle, la Rhonelle et l'Hogneau.

- A noter l'éventualité de mise en place d'une étude F.A.C.V. intercommunale.

# Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

## Un territoire aux valeurs reconnues

Différents organismes et instances scientifiques ont identifié et reconnu une richesse culturelle et naturelle, contribuant ainsi, à des échelles supra-communales, à la reconnaissance sociale des patrimoines situés sur la commune.

■ La Direction Régionale de l'environnement (service de l'état) a inventorié plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) La carte de synthèse révèle :

- une Z.N.I.E.F.F. de type II, grand ensemble naturel n°2 : complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées.
- deux Z.N.I.E.F.F. de type I, secteurs d'intérêt biologique remarquables :
  - la forêt domaniale de Mormal et ses lisières
  - le complexe bocager de Gommegnies et de Jolimetz.

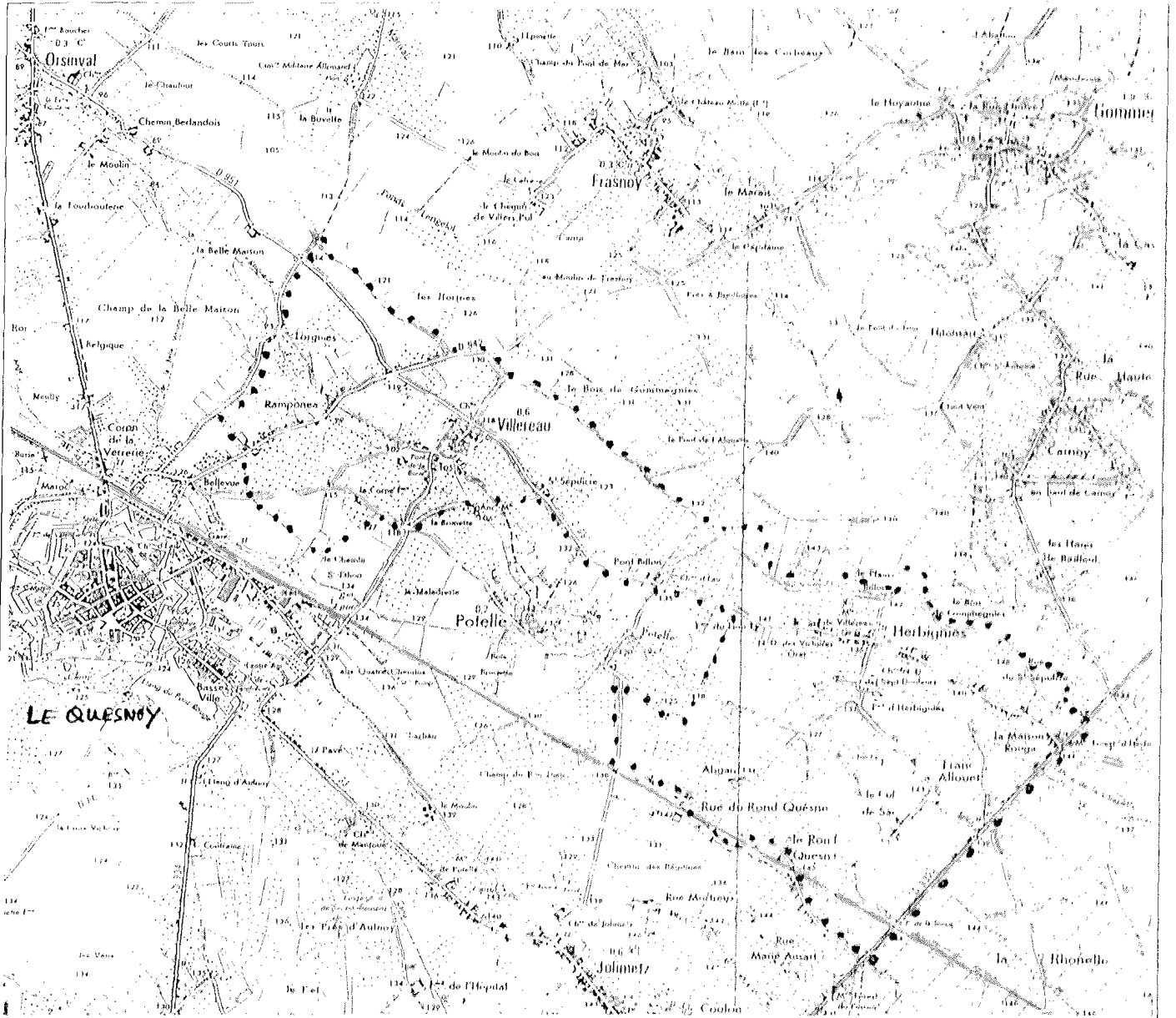
■ Le "plan de parc" élaboré par l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Avesnois concerne le territoire communal par différentes zones d'application prioritaire :

- une zone d'application prioritaire agricole (zone agricole d'intérêt écologique et paysager)
- une zone d'application prioritaire paysagère (axes de communication paysager structurants concernant les R.D. 932 et 942)

On gardera en mémoire la proximité de la zone d'application prioritaire écologique n° I.



# Territoire communal



d'après I.G.N 1/25.000 / échelle approx 1/35.000

## Approche communale

L'analyse des différentes composantes du milieu physique, biologique, paysager et réglementaire de la commune est la deuxième étape de cette démarche. Elle permet par la connaissance, de mettre en évidence les éléments identitaires sur lesquels doivent reposer tous les projets.

Cette approche se justifie car elle permet au bureau d'étude, après analyse et synthèse,

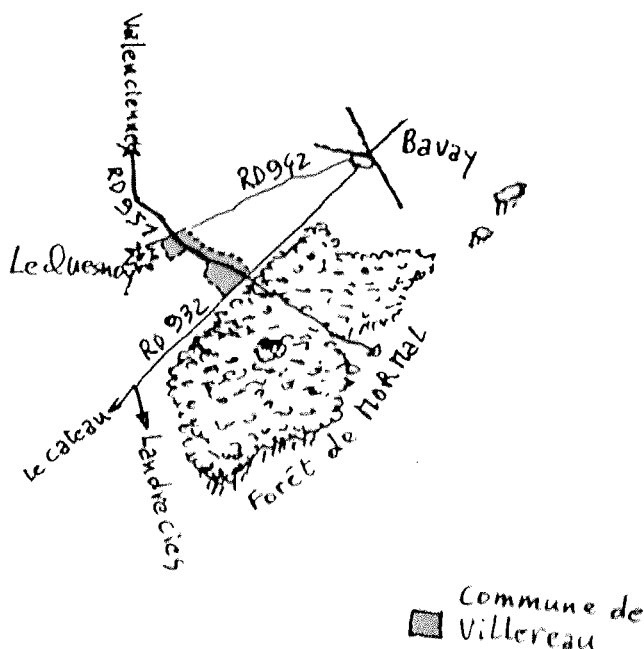
- de définir l'identité de la commune,
- de mettre en évidence la problématique de l'évolution de l'occupation des sols,
- de révéler les potentialités à valoriser et les points noirs à résorber,
- d'identifier les axes et les sites prioritaires sur lesquels il faut intervenir et les techniques appropriées pour chacune des réalisations,
- de rechercher les liaisons et les cohérences entre tous les aménagements projetés et les réalisations.

### Situation

La commune, dont la forme est très étirée d'est en ouest s'étend sur les deux versants de la vallée de la Rhonelle et accueille 665 habitants.

Elle est constituée de plusieurs ensembles urbanisés :

- le village-centre et aggloméré de Villereau,
- le hameau- rue d'Herbignies,
- et les différents lieux-dits satellites dont les principaux sont : le Ramponneau, le Cul de sac, le Franc- Allouet, Lorgnies, le Rond Quesne et Abgard. Certains d'entre eux offrent la particularité d'être en continuité des espaces agglomérés des communes de Le Quesnoy et de Jolimetz)



La commune est traversée sur sa plus grande dimension par la R.D. 951 reliant Orsinval à Berlaimont. Deux autres axes importants la relie au reste du territoire : à l'ouest la R.D. 942 la relie directement à Le Quesnoy et à l'est l'ancienne chaussée Brunchaut -R.D. 932- lui permet d'être facilement en contact avec Landrecies et Bavay.

## Paysages et occupation des sols

La commune de Villereau porte des paysages bucoliques d'une grande qualité. D'est en ouest il est possible d'observer un gradient mettant en évidence le passage d'un paysage à l'autre :



*Entre Abgard et Herbignies*

A l'est les multiples cours d'eau ne façonnent pas encore avec prégnance la topographie. Les constructions, qu'elles soient rurales anciennes ou résidentielles récentes, s'étirent le long de routes à gabarit réduit, formant avec les chemins ruraux un réseau dense de voies. Elles sont implantées dans une ambiance faite de prairies où le bocage bas complanté de vergers hautes tiges occupent une très large place. Au milieu de ce bocage de nombreux jeunes peupliers font leur apparition...et années après années les prairies sont peu à peu retournées.



*La vallée de la Rhonelle à l'est de Villereau*

A l'ouest c'est la présence de la vallée de la Rhonelle, à mesure qu'elle se creuse, qui organise préférentiellement l'occupation du territoire. Les prairies, le bocage et les plantations sont confinées en fond de vallée. Les versants sont aussi occupés par le bocage, mais aussi par la majorité des espaces construits de Villereau. Cette configuration autorise des situations en balcon sur la vallée pour jouir de vues agréables. Les secteurs de plateau sont voués à l'agriculture. On y remarquera la faiblesse de la densité du réseau de chemins.



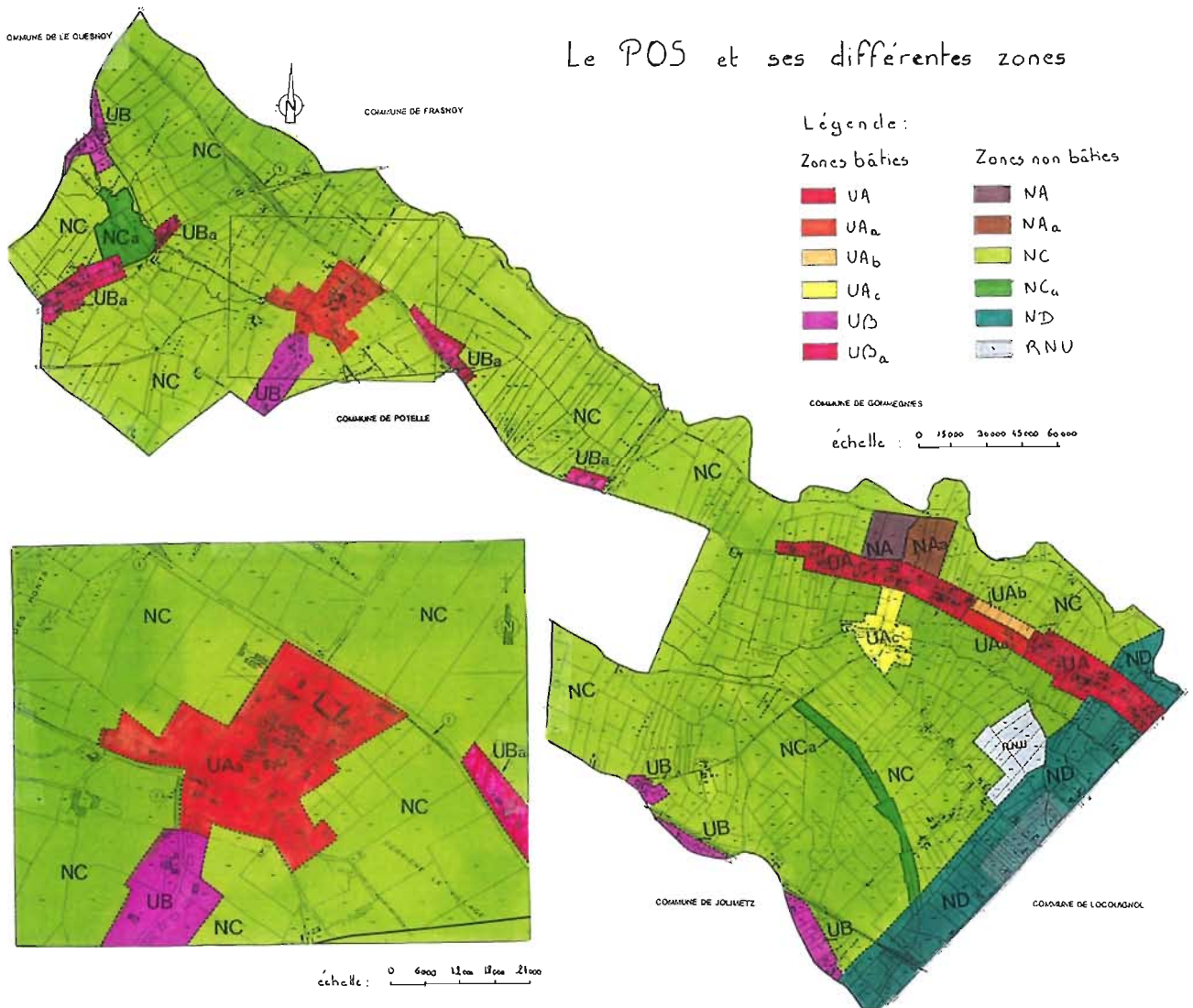
*Le plateau au nord de "la Belle Maison"*

Un travail d'analyse sur les modifications de l'occupation des sols survenues ces dernières années doit permettre la mise en évidence de l'évolution des paysages. Suite à la mise en lumière de cette problématique, il convient de comprendre le processus en cours et les raisons qui la génèrent. L'objectif est de doter la commune d'outils pour s'en prémunir ou tout au moins ne pas subir passivement la banalisation de son territoire. A cet égard, ce travail concourra à amorcer une réflexion sur la pérennité d'une certaine maille bocagère. Ce travail est un préalable pouvant mener la municipalité jusqu'au classement de certains linéaires au titre de l'article L. 130 - 1 du code de l'urbanisme.

## Le plan d'occupation des sols

La commune de Villereau possède un Plan d'Occupation des Sols approuvé depuis le mois de Mars 1995. La mise en place d'un P.O.S.(document à valeur réglementaire, opposable aux tiers) confère ou conforte les différentes vocations et qualités aux différents secteurs du territoire communal. C'est toujours un élément déterminant de la mise en valeur des sols. Le zonage tel qu'il a été arrêté fait état d'une forte préservation du domaine agricole et du domaine naturel puisque la somme des superficies qui leur sont affectés représente environ 496,5 hectares sur une surface communale de 574 ha. Mais on comptabilise 165 lots de capacité résiduelle sur l'ensemble des secteurs UA, UB et NA, ce qui ne peut être négligé.

L'étude F.A.C.V. devra permettre, en particulier, l'exploration de la "troisième dimension" de ce zonage. Elle doit permettre d'estimer spatialement l'impact qu'induiront chacune des affectations du sol. Elle devra donner les arguments nécessaires à l'équipe municipale pour orienter (dans le souci du renforcement de l'identité locale et de la valorisation des qualités spatiales de la commune) tant ses propres projets de maîtrise d'ouvrage que ceux de ses partenaires (publics et privés). Certains éléments de l'étude F.A.C.V. pourront venir compléter la partie réglementaire du P.O.S..





---

## Remarques préliminaires et programme de l'étude

Villereau est un village de campagne dont l'attrait résidentiel ne peut être nié. Les possibilités d'investissement financiers dans des projets d'amélioration du cadre de vie sont, par conséquence, réduites.

Plus que jamais, le travail de l'équipe de maîtres d'œuvre sera de tirer parti du cadre existant et d'opérer de façon sobre, c'est à dire en conformité avec le caractère rural, villageois, mais aussi résidentiel.

Le mot d'aménagement, s'il peut convenir à certains points, ne semble pas être le mieux choisi ici. Il convient davantage de révéler, de mieux entretenir, de souligner et tout mettre en œuvre pour conforter l'existant. C'est dans cet esprit que le bureau d'études prendra en compte l'objectif de fleurissement d'un village souhaité par la municipalité.

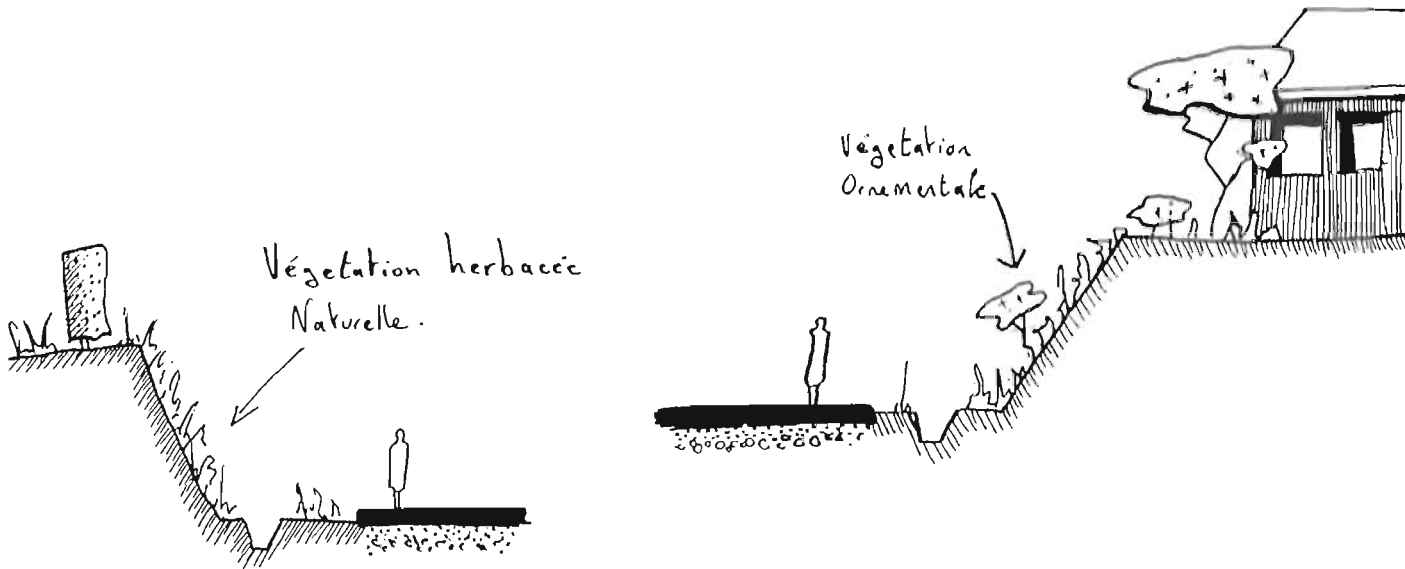
Tous les documents produits au cours de cette étude seront autant à destination de l'équipe municipale, des employés communaux que de la population du village.

Le programme opérationnel F.A.C.V. est présenté sous deux volets complémentaires et indissociable :

- Le premier volet permet, après une approche globale du terrain et de la bibliographie, de constituer des documents dont la portée se voudra générale car ils concernent des thèmes relevant de problématiques intéressant l'ensemble du territoire communal.
- Le second niveau, fort des connaissances acquises précédemment permet de mener une réflexion affinée sur certains sites pour aider l'équipe communale à déterminer ses choix d'aménagement et à fixer leur philosophie.

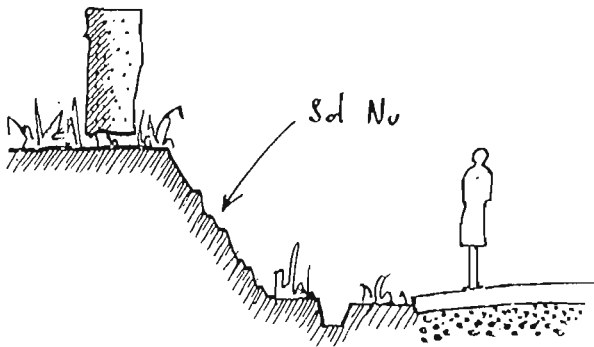
**Il est demandé au maître d'œuvre de faire précéder chacune des étapes de l'étude par des actions de sensibilisation à destination de la population.**

**CAS de TALUS à SITUATION STABLES :**



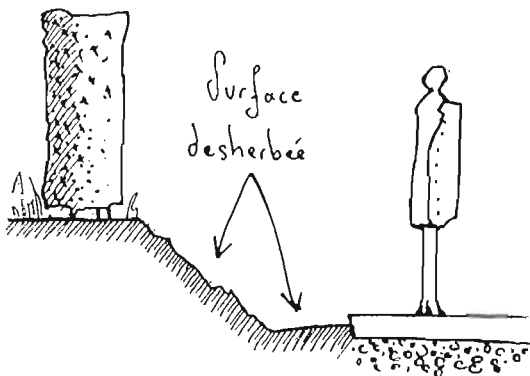
**DIFFERENTS CAS de TALUS INSTABLES ou à STABILITE PRECAIRE :**

**A**



*Entre Lorgnies et Le Quesnoy*

**B**



*Centre de Villereau, montée vers le chevet de l'église*

## Documents de portée générale

### Les talus, les soutènements et les accotements

La commune dispose d'un relief assez contrasté, lié principalement à la présence de la vallée de la Rhonelle. La qualité des sols et du sous sol a généré, en raison de ce contexte morphologique, la présence de nombreux talus et de murs de soutènements des terres pour l'établissement des infrastructures (routes, chemins, constructions, ...).

L'importance des talus dans la découverte de Villereau et l'identité qu'ils confèrent à la commune, justifient qu'un travail particulier leur soit dédié car ils méritent la plus grande attention.

L'observation sur le terrain met en évidence différents profils de talus où des problèmes d'érosion et de stabilité des terrains situés au dessus sont souvent observés. Cette érosion est le résultat de la conjugaison entre la dénivellée, la pente et le recouvrement végétal.

L'extension récente des constructions individuelles a eu pour conséquence d'entailler de nombreux talus et les haies qui les surmontaient. Aujourd'hui cette situation pose à son propriétaire une astreinte d'entretien au coût non négligeable.

Dans les secteur urbanisés, on remarquera la présence de différents types de soutènements des terres qui participent à leur manière à révéler la topographie, l'identité du village, parfois la géologie et des savoirs faire locaux. On pourra les assimiler à des cas particuliers de talus dans la mesure où cette rectification géométrique s'est établie dans un souci d'économie d'emprise ( mais rarement de moyens). Le cœur de Villereau n'est pas avare de ces réalisations qui pour certaines sont très intéressantes (chevet de l'église).

Les infrastructures routières, pour s'implanter sur ce relief, ont souvent généré des talus se continuants en accotements enherbés. Ces accotements d'une emprise plus ou moins grande subissent généralement la même gestion que les talus.

En préalable à tout programme d'aménagement ou de mise en valeur, un travail d'inventaire typologique des différents cas de talus, soutènements et accotements sera demandé (pente, nature du sol, orientation, niveau de dégradation du système, matériaux utilisés et disposition, etc...).

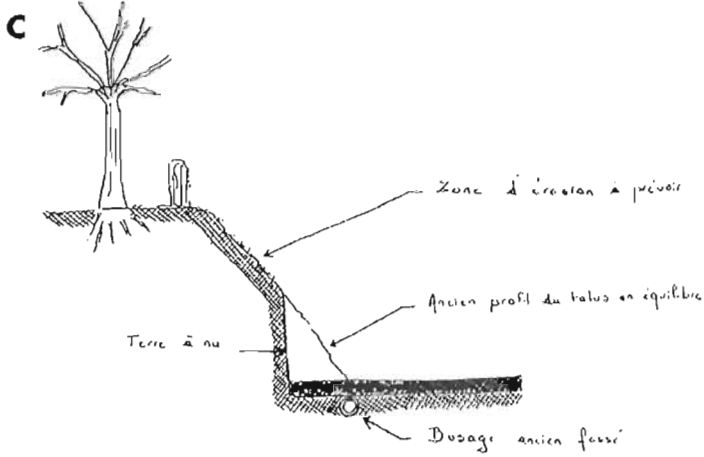
Un relevé floristique pourrat être effectué afin de déterminer, au cas par cas, un plan de gestion à mettre en œuvre pour :

- pérenniser la plantation,
- remédier à l'érosion,
- enrichir le milieu,
- éliminer les plantes non désirées (orties, ronces, chardons),
- etc...

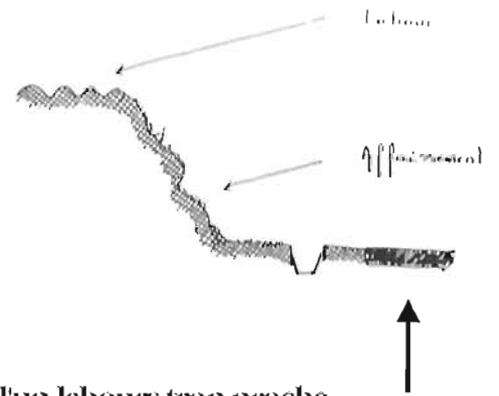
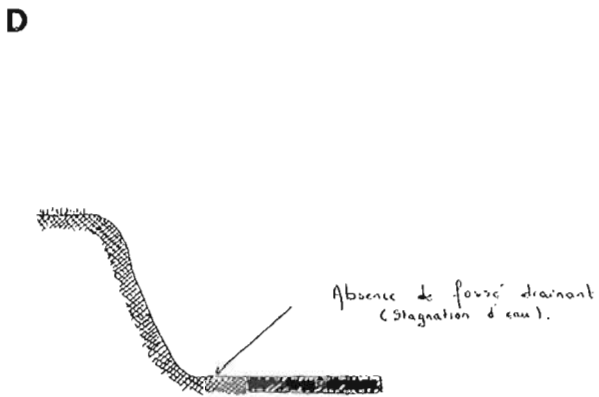
Le but de ce travail est finalement de définir un type de gestion à ces espaces comme moyens d'aménagement. Il serait intéressant de confier ce travail à une équipe de maître d'œuvre où les compétences d'écologie et de paysagiste s'associeraient.

# AUTRES SITUATIONS GENERANT des TALUS à STABILITE PRECAIRE

Cas d'élargissements de chaussée (C,D):

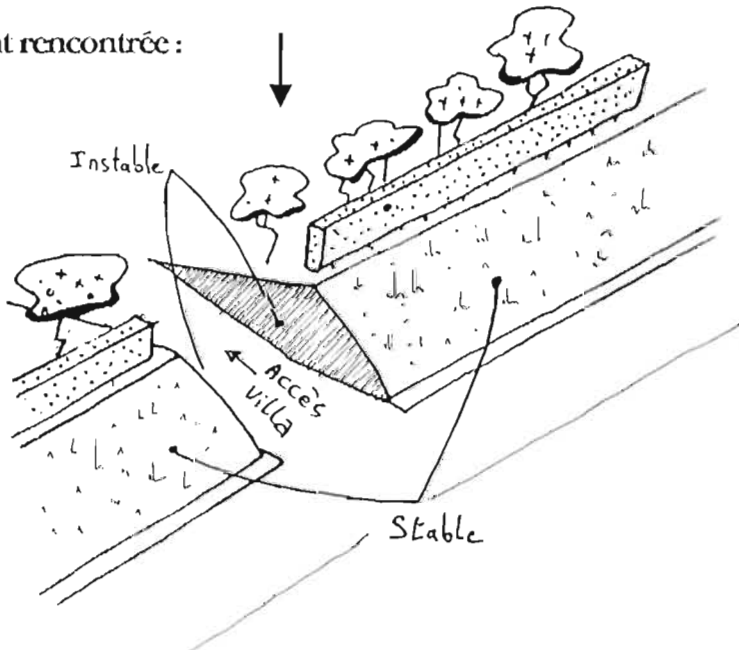


Rue de la Burie, côté Le Quesnoy



**E** Cas d'un labours trop proche

Situation couramment rencontrée :





Pour des raisons économiques, paysagère et écologique la re-végétalisation de ces talus et accotements par des espèces locales semble la technique la plus appropriée dans le contexte de cette commune.

Pour les talus ne présentant aucun signe d'érosion, il faut éviter de mettre le sol à nu lors de l'entretien et maintenir la haie en partie sommitale du talus.



*Accotement au niveau du Franc Allouat*



*Soutènement au chevet de l'église*

Certains secteurs, compte tenu de leur statut, leur situation et leur état, méritent une attention particulière. Nous citerons entre autre : l'entrée de la commune au niveau du Ramponeau (R.D.942), le long du chemin "le Cul de Sac", le soutènement du chevet de l'église. Ils pourront donner lieu à l'établissement d'esquisses voire d'avant-projets sommaires. Il serait intéressant pour l'aménagement de ces talus de tenir compte :

- des caractéristiques de chaque type de talus,
- du caractère rural de la commune.

Ce travail trouvera tout naturellement une application au travers de l'étude sur le R.D. 951 présentée dans les pages suivantes.

## Les chemins de promenades

La commune offre, nous l'avons déjà dit, un étirement important et une dissémination importante des secteurs bâtis. Fort de la reconnaissance paysagère menée précédemment et du fait de l'existence de nombreux éléments épars dignes d'intérêt (Chapelles, ponts, rivière, points de vues,..) des propositions de balisage de chemins de promenade et de découverte de la commune seront faits. Ils s'établiront dans le souci de favoriser :

- la convivialité entre les Habitants (enfants,adultes),
- l'accessibilité aux différents secteurs de la commune,
- la reconnaissance des spécificités locales par leur présentation et/ou leur interprétation,
- les liens entre les différents secteurs bâtis.

L'étude devra proposer un certain nombre d'actions ou démarches visant à valoriser le tracé retenu et son caractère rural :

- Plantations,
- Signalisations et équipement avec du mobilier,
- Conseils d'entretien et de gestion.



*La Rhonelle vers l'ouest depuis le pont de la burie (Villereau)*



*L'oratoire au carrefour de la rue de la Burie*



*La silhouette du village perché de Villereau depuis la Brunette*

Le tracé retenu pourrait intégrer le chemin longeant la Rhonelle qui relie le centre de Villereau au hameau de Lorgnies. Pour cette séquence, au moins, le projet de valorisation devra s'établir en lien avec le contrat de rivière.

Cette démarche ne devra pas exclure, à priori, certains tracés qui s'avèreraient intéressants et dont l'usage est aujourd'hui estompé.

Dans le même souci de mise en continuité des territoires, d'étoffer l'attrait de la commune et stimuler l'activité commerciale, des propositions seront faites pour attirer les randonneurs du G.R.122.

**Un schéma faisant apparaître un ou des circuit(s) sera accompagné d'esquisses chiffrées d'aménagement. Ces documents permettront à la commune de hiérarchiser et de planifier son intervention.**

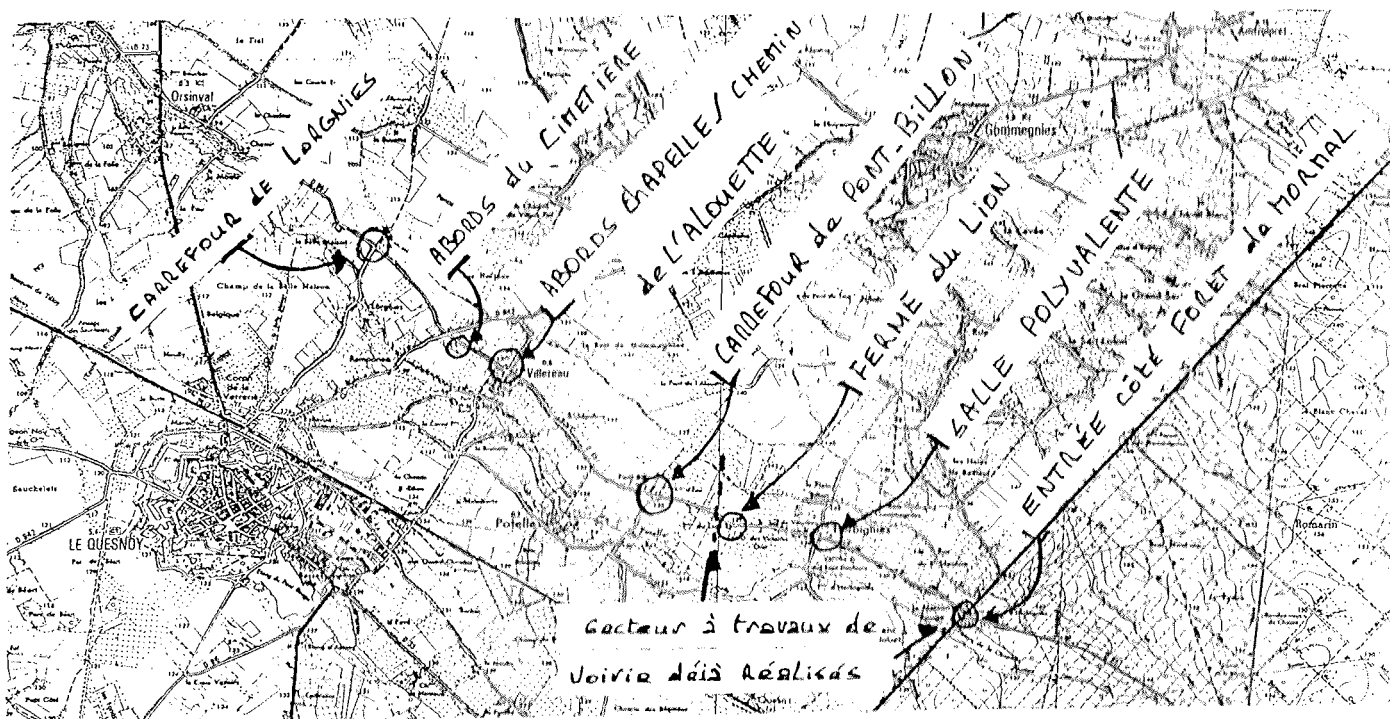
## Approche sectorisée

Elle doit être réalisée en relation étroite avec les conclusions de l'approche globale de la commune qui aura permis d'assoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire et de l'identité qu'il est souhaitable de renforcer. L'approche sectorisée expose les principes voire les propositions d'aménagements sur des sites d'enjeu communal particulièrement représentatifs et importants. Aujourd'hui il est possible de lister différents points que, bien évidemment, l'approche globale pourra étoffer ou modifier.

### la R.D. 951

#### La traversée de la commune

Axe structurant à l'échelle des liaisons entre le Valenciennois et l'Avesnois, cette route supporte un trafic inférieur à 1000 véhicules par jour. Elle permet, à l'échelle communale la mise en continuité entre des secteurs aussi différents qu'une ferme isolée, qu'un abord de village aggloméré (Villereau) ou qu'un coeur de hameau-rue avec ses équipements. (Herbignies).



Elle permet de découvrir les spécificités paysagères de la commune, lui conférant ainsi un statut de vitrine communale indéniable. En effet, sa situation en majeure partie en rupture de pente entre le plateau et le versant lui confère un statut d'observatoire privilégié permettant de découvrir les différentes ambiances et facettes du territoire et des paysages communaux. Son tracé sinueux et son emprise réduite dialoguent harmonieusement avec le caractère bucolique du secteur (accotements enherbés, fossés, haies, vues sur le paysage rural, ...). Une part importante du secteur urbanisable se rattache directement à cette route.



*Les abords du cimetière*



*Les abords de la ferme du lion*



*Les abords de la chapelle du chemin de l'allouette*



*Devant la mairie-école*



*l'entrée d'Herbignies depuis la forêt de Mormal*



*Vue sur la vallée de la rhonelle et le clocher de N.D. des 7 douleurs depuis la salle des fêtes*



*La salle des fêtes et ses abords pendant les travaux de voirie*



L'ensemble du tronçon allant d'Orsinval à la forêt de Mormal est repris dans le plan routier départemental 1994/1998 pour recevoir :

- une rectification de tracé,
- une mise hors gel ,
- un élargissement de chaussée.

La section allant de la ferme du Lion à la forêt a déjà bénéficié de ce traitement, le reste devant faire l'objet de ces travaux en 1998 et se poursuivre les années suivantes.

La commune doit saisir cette opportunité de travaux pour valoriser sa traversée et renforcer son attractivité.

L'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre se déclinera selon l'état d'avancement des études et travaux prévus ou réalisés par les services de la voirie départementale et de la subdivision de l'équipement. Selon les cas ce travail prendra la forme soit :

- **d'intégration paysagère du projet sur la section aujourd'hui réaménagée,**
- **d'éléments de cadrage et de recommandation pour favoriser et garantir les modalités de prise en compte du paramètre "paysage" au même titre que les contraintes techniques purement routières sur les secteurs où les études du tracé n'ont pas encore commencé.**

Un travail de collaboration devra s'établir entre les différents techniciens afin d'enrichir les propositions faites à l'équipe communale.

### Les abords de la R.D. 951

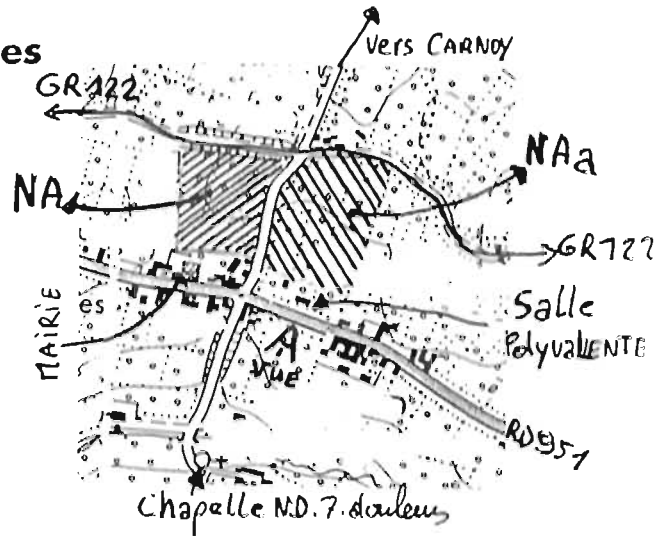
Sur certains points particuliers directement en contact avec cette voirie et, de manière à mettre en place rapidement des actions tendant à valoriser cette "vitrine" de la commune, il est attendu de l'équipe de maîtrise d'œuvre un travail plus précis sur certaines espaces. Aujourd'hui, d'ouest en est, les points particuliers à aborder sont les suivants (l'étude pourra à juste titre en mettre d'autre en lumière, le numéro entre parenthèse faisant état d'un ordre de priorité proposé par la commune) :

- Le carrefour avec la chaussée menant à Lorgnies (3),
- Les abords du cimetière (parking) (7),
- les abords de la chapelle au carrefour du chemin de l'Alouette à Villereau (4),
- Le carrefour de Pont Billon (1),
- Le délaissé devant la ferme du lion (6),
- Les abords de la salle polyvalente au centre d'Herbignies (avant-projet)(2),
- L'entrée du côté de la forêt de Mormal (5).

*Ce travail pourra, compte tenu des urgences et des priorités souhaitées par l'équipe communale, être poussé jusqu'à la précision d'un avant projet-sommaire avec l'estimation des dépenses*

## Le secteur NA et NAa d'Herbignies

La vocation de ces terrains est prévue sous forme de lotissement et d'équipement de loisirs ou de sports. Ils sont situés au nord de la R.D.951 à proximité des parcelles occupées par la mairie-école, la salle polyvalente et de deux commerces. Ces éléments se développeront en extension sur le plateau de part et d'autre de la ruelle Bataille.



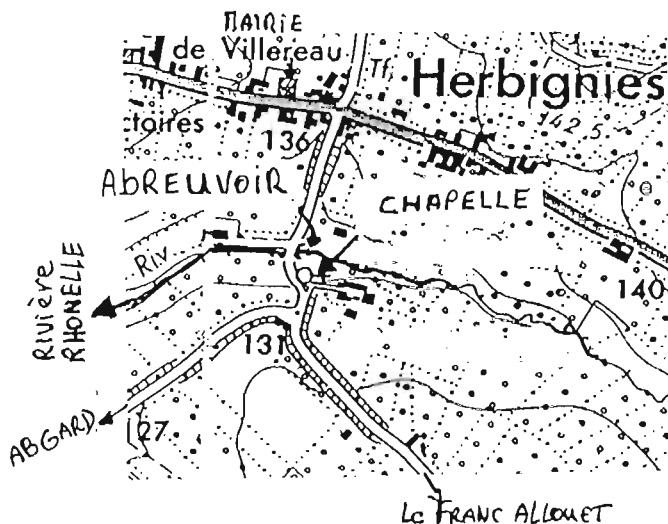
L'équipe de maîtrise d'œuvre est attendue afin d'établir un schéma global de viabilisation du secteur. Ce travail devra mettre en évidence la disposition des équipements publics et privés afin qu'ils tirent parti des végétations existantes et permettent d'estimer la silhouette optimale du village qu'il convient d'afficher depuis le G.R.122 et Gommegnies (Carnoy)



Vue sur les parcelles depuis les pistes de pétanque situées à l'arrière de la salle des fêtes

Niveau d'étude attendu : après une analyse détaillée du secteur, une étude de faisabilité assortie de documents de recommandations pouvant par exemple nourrir les règlements de lotissements.

## L'abreuvoir et les abords de la chapelle Notre-Dame des 7 douleurs



Cette chapelle est située à la croisée de plusieurs petites routes reliant différents hameaux à Herbignies. Son clocher est un repère important dans le paysage rural de la commune. A proximité coule la Rhonelle où de nombreux éleveurs viennent s'alimenter en eau pour le bétail grâce à une pompe située en rive gauche. Quant à l'abreuvoir situé en rive droite, il semble avoir perdu son usage premier.

Le caractère résidentiel du secteur est confirmé par le P.O.S. qui permet l'extension des constructions sous forme de pavillonnaire.

Les propositions devront concourir à affirmer la cohérence du secteur et éventuellement intéresser, sous forme de recommandations, les parcelles privées. Elle devront renforcer la convivialité et être garante d'une mixité des usages tout en constituant un écrin valorisant à la chapelle. Une attention particulière est demandée sur la nature et la qualité des sols.



Notre-Dame des 7 Douleurs depuis Herbignies



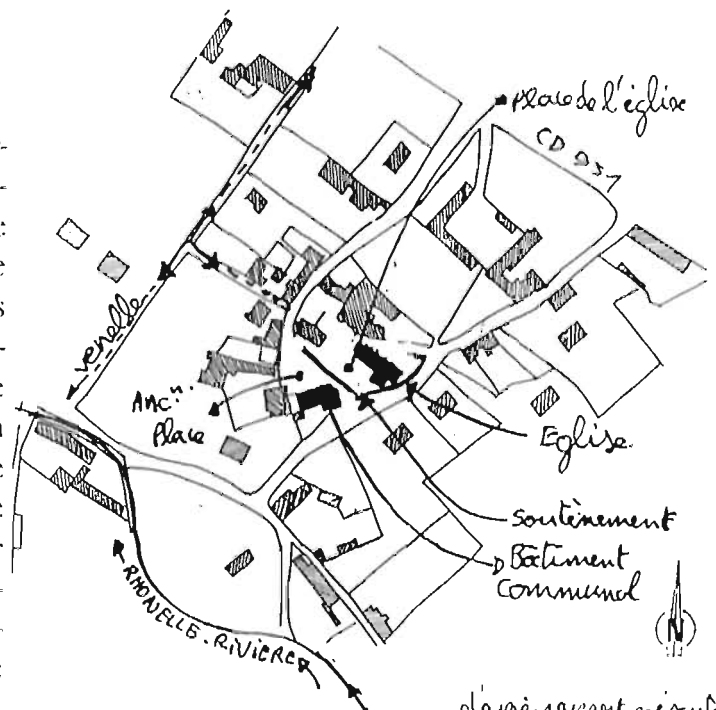
Les abords de la chapelle

Remarque: un riverain pratique ce secteur pour le parcage de son poids lourd !

Niveau d'étude attendu : après une analyse détaillée du secteur, des schémas d'intentions seront proposés, une esquisse élaborée suivie d'un avant projet sommaire avec estimation des dépenses.

## Le centre de Villereau

Le centre de Villereau s'est installé en surplomb de la vallée de la Rhonnelle. Il se caractérise par un resserrement de la trame bâtie au niveau d'une forte déclivité. Cette situation génère de fortes pentes aux voies (ruelles et rues) desservant les constructions. A proximité de l'église qui domine le secteur, deux espaces en terrasse ont un statut public. Ce sont le contour de l'église (ancien cimetière) et l'ancienne place de Villereau. Ils sont séparés l'un de l'autre par une rue flanquée de puissants murs de soutènement à la finition un peu brutale. De récents aménagements ont davantage affirmé



d'après rapport présentation du P.O.S.

la convivialité du secteur à proximité de l'entrée de l'église.

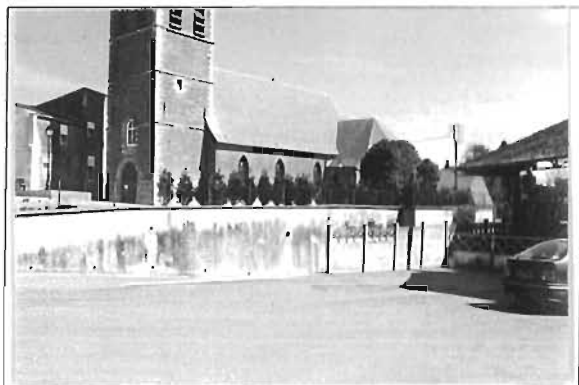
Des problèmes d'instabilité du sol sont actuellement à l'étude et pourront, par leurs conclusions, intéresser les réflexions à mener sur ce secteur.

Après un diagnostic des potentialités, des points noirs et la mise en évidence des éléments à valoriser des propositions seront faites pour :

- mettre en valeur les qualités de belvédère du site,
- renforcer l'homogénéité des espaces,
- consolider la tenue des terres,
- valoriser le caractère rural,
- prendre en compte le stationnement ordinaire des véhicules.

Ce travail pourra se concrétiser sur le système de placettes et/ou au niveau de ruelles.

*Niveau d'étude attendu : esquisses et avant-projet chiffré sur au moins une partie du secteur.*



*Vue depuis la place de Villereau vers l'église et le mur de soutènement*



*La place de Villereau et le bâtiment communal (logement et association)*

# Bibliographie

**D.D.E. du Nord** - 1995 - *Plan d'occupation des sols, Rapport de présentation document "0"*

**C.A.U.E. du Nord** - 1993 - *Éléments de lecture des paysages, in Trame-Verte - Politique du paysage: un outil de gestion intégrée du paysage - Conseil Général du Nord.*

## Cartographies

**I.G.N.** - 1991 - *Top Normal, n° 2706 OT - 1/25 000*

**D.I.R.E.N.** - 1991 - *Cartographie Z.N.I.E.F.F. - 1/250 000*

**A.A.D.A.** - 1996 - *Plan du parc naturel régional de l'Avesnois - 1/100 000*

## Equipe permanente attachée au secteur :

<b>Architecte</b>	<b>Fanny Frigout</b>
<b>Ecologue</b>	<b>Ahmed Rebaï</b>
<b>Paysagiste</b>	<b>Jean-Marc Le Moing</b>
<b>Assistant d'étude</b>	<b>Didier Escherich</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>Monique Dhoedt</b>

**Ce document a été réalisé par  
Jean-Marc Le Moing Paysagiste**

## **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**

*La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.*

